

Toute inscription au club implique le respect du règlement intérieur

Inscription

Le nombre de places pour le club sportif est limité, la priorité est donnée à ceux qui étaient inscrits sur la saison précédente. Les places leur sont réservées jusqu'au 15 septembre, ensuite les inscriptions sont ouvertes à tous.

Pour une inscription en groupe compétition, une séance d'essai permettra à l'entraîneur de valider l'entrée dans ce groupe ou non.

J'adhère, je m'engage !

Tout adhérent doit à être à jour de sa cotisation annuelle et de son dossier administratif avant le premier entraînement.

L'adhésion est valable à partir du 2 octobre jusqu'à la **fin du mois de juin**. Une inscription au forfait pour l'été est possible pour ceux qui le souhaitent.

Pour les groupes compétiteurs, l'adhésion est valable à partir du 2 octobre **jusqu'à la fin de la saison sportive**, qui est déterminée par la date des championnats de France.

Pour une inscription en cours d'année, le montant sera calculé au prorata suivant le mois d'inscription. Il n'y a pas de remboursement possible en cas d'abandon, sauf cas de force majeure, étudiée au cas par cas par le bureau. L'association se réserve le droit d'annuler certaines séances (lors des congés de l'entraîneur, en cas de météo défavorable ou de journée de compétition).

Tout adhérent âgé de 12 ans ou plus doit être titulaire du PSC1. Dans le cas où l'adhérent n'est pas en possession de ce diplôme à la rentrée d'octobre, il doit s'inscrire à une des formations proposées par le club le plus rapidement possible, selon ses possibilités, avant le 31 décembre de l'année. Un tarif spécial club est appliquée pour cette formation. Les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

Les adhérents âgés de 10 ans et 11 ans, doivent avoir suivi les cours de « Gestes qui sauvent », dans le cas contraire ils devront s'inscrire à cette formation, proposée par le club avant le 31 décembre 2020. Formation gratuite de 2 heures, les dates de formation seront diffusées par e-mail et consultables sur le site internet.

Tout adhérent s'engage à utiliser ses qualités et compétences en sauvetage et secourisme afin de porter assistance à toute personne en danger, dans la mesure où sa propre sécurité est assurée. Il est garant de sa sécurité, celle des autres adhérents ainsi que celle des individus présents sur son lieu de pratique.

Tout adhérent s'engage à ne pas avoir de propos et d'attitudes discriminatoires envers tout individu. Il s'engage à mettre en application les valeurs citoyennes, d'entraide, de bienveillance et de respect envers les autres, véhiculées par notre discipline, le sauvetage côtier. La vulgarité, la provocation, les jugements, les insultes, les histoires et les calomnies, ou tout ce qui provoque de la polémique ou de la division ne sera pas toléré et sera sanctionné.

Ce comportement est à adopter également à l'extérieur (lors des compétitions, évènements ...) où chaque jeune représente le club, chaque membre a un impact sur l'image du club dans son ensemble...

Tout adhérent s'engage à signaler aux éducateurs, si nécessaire aux membres du bureau, tout fonctionnement anormal au sein du club.

Tout adhérent s'engage à participer, à titre bénévole, à la mise en place des événements organisés par le club.

Les parents de mineurs s'engagent à inscrire et amener leur enfant aux compétitions conseillées par l'entraîneur.

Charte d'engagement Eco-Responsable

Le club Belharra Watermen Club a signé une charte éco-responsable avec la mairie de St Jean de Luz. Chaque adhérent s'engage en signant ce règlement intérieur à respecter les articles de cette charte et d'adopter une attitude éco-citoyenne :

☞ Je maîtrise ma consommation d'eau, de gaz et d'électricité en veillant à ne pas utiliser plus que nécessaire : douche, chauffage, éclairage....

📄 J'imprime les documents recto-verso et privilégie les e-mails pour mes échanges

🗑️ Lors des compétitions ou évènements, je veille à mon impact sur le milieu naturel : je nettoie et mets en état le site, je procède au tri sélectif pour les déchets...

🚗 Lors des déplacements je privilégie le co-voiturage, le vélo, le bus

Cette charte peut être modifiée aux cours de l'année, en fonction de notre accord avec la mairie.

Locaux et matériel

Le club met à disposition des paddleboards et surfskis d'initiation / découverte pour les adhérents.

Le matériel du BWC et notamment les planches ne sont la propriété d'aucun membre, donc personne ne peut réserver « sa planche ».

Le matériel devra être rincé et rangé à sa place, après chaque utilisation (attention au sable). Les adhérents devront déclarer aux éducateurs toute dégradation afin d'isoler le matériel endommagé.

Les paddleboards et surfskis personnels peuvent être entreposés dans le local, aux emplacements réservés, après avoir souscrit à l'option « location Rack », le nombre d'emplacements est limité.

L'option est souscrite pour un an, aucun remboursement ne sera effectué en cours d'année. L'emplacement réservé est nominatif, il ne peut en aucun cas être prêté, loué ou revendu à un tiers.

Les adhérents qui possèdent une planche personnelle stockée au club ont accès au local de stockage et peuvent s'entraîner librement **durant les horaires d'entraînements et de permanences secrétariat.**

Pendant ces entraînements libres, il est leur interdit de porter le lycra du club, ceci pour des raisons d'assurance.

Par ailleurs, les membres qui utilisent leur planche personnelle **durant ces entraînements libres ne doivent pas se joindre aux groupes d'entraînement en cours.**

Les locaux, prêtés gratuitement par la mairie, doivent être entretenus par les jeunes (raclettes, verres lavés...) et respectés, tout comme le matériel : planches, tente...

Les adhérents devront participer au nettoyage et au rangement du local après chaque entraînement.

L'entraîneur désigne à chaque séance, les jeunes affectés au ménage ce qui permet une participation de tous et évite que ça soit toujours les mêmes.

Les jeunes des 1er groupes arrivés ont pour mission de sortir le tuyau d'arrosage et le pédiluve puis de le remplir.

Après l'entraînement : de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire

Les jeunes des groupes suivant ont pour rôle, après l'entraînement, de vider le pédiluve, le rincer, le ranger

d'empiler et ranger les chaises
de balayer et/ou de passer la raclette dans la salle
de balayer et/ou passer la raclette dans le vestiaire
d'éteindre la lumière et le chauffage des vestiaires

Le club décline toutes responsabilités concernant le matériel et les affaires personnelles des membres, dégradations ou vols commis dans le local. Pour les **objets de valeur** (téléphone, espèces, objet personnel...), **un casier dans les vestiaires** est à la disposition de l'adhérent, il devra amener un **cadenas personnel** pour fermer le casier choisi. Les vestiaires et douches sont accessibles du 15 septembre au 15 juin.

Assistants

Le bureau nomme des jeunes pour assister les entraîneurs, ils sont sélectionnés parmi les « juniors et plus » du club possesseur du BNSSA. Tous peuvent postuler, en déposant une demande auprès du bureau, qui nommera les assistants en fonction des besoins. Les assistants sont sous l'autorité et la responsabilité de l'entraîneur. Les adhérents doivent respecter les consignes des assistants, et les respecter comme ils le font avec l'entraîneur.

Matériel réglementaire

> **Pour les entraînements « côtier »** : Chaque adhérent devra se rendre aux entraînements « côtier » munis d'un leash personnel, 11 pieds pour les groupes Cadet, Senior, Junior et Elite ou 8 pieds pour les groupes Avenir, Poussin, Benjamin et Minime.

L'adhérent devra obligatoirement porter son lycra club (ou le bonnet), afin d'être facilement identifiable. L'entraîneur aura la possibilité de refuser quiconque ne disposant pas du matériel réglementaire lors de chaque entraînement.

> **Pour les entraînements « eau plate »** : Chaque adhérent devra se rendre à la piscine muni de son maillot de bain réglementaire, ses lunettes de natation, son bonnet de bain BWC et de palmes de sauvetage. L'inscription au groupe eau plate implique une assiduité aux entraînements et la participation à toutes les compétitions « eau plate ». L'entraîneur aura la possibilité de refuser quiconque ne disposant pas du matériel réglementaire lors de chaque entraînement. L'horaire défini pour le cours d'eau plate, s'entend prêt à commencer. L'adhérent doit arriver suffisamment tôt pour être prêt, au bord du bassin à l'heure du début d'entraînement. Il s'engage à respecter le règlement intérieur des piscines dans lesquelles il s'entraînera ou participera aux compétitions.

> **Pour les entraînements Sable** : L'horaire défini pour le cours s'entend prêt à commencer. L'adhérent doit arriver suffisamment tôt pour être prêt, à l'heure du début d'entraînement.

> **Pour les compétitions « Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme »**

Lors de chaque épreuve FFSS, l'adhérent devra porter **son bonnet « côtier », son lycra « côtier »** et un maillot de natation. Tous bracelets, montres et autres bijoux sont interdits.

Pour l'achat de la tenue manquante, il est possible de commander dans la **boutique en ligne** du club via Paypal sur www.belharrawatermenclub.net ou au **secrétariat** du club.

Groupe compétiteur : Accompagnant et Officiel

Pour pouvoir participer aux compétitions dans de bonnes conditions, l'association a besoin de bénévoles officiels et d'accompagnants.

Lors des compétitions, le club a l'**obligation d'inscrire des officiels** (nombre en fonction du nombre de compétiteurs inscrit), sous peine de sanctions. Le rôle de l'officiel C ne nécessite aucune compétences sportive ou technique, il s'agit d'aider au bon déroulement de la compétition : noter les arrivées, installer les flags, lancer les départs...

Les membres des groupes compétition, ainsi que leurs parents s'engagent à être officiel, selon leur disponibilité, afin de ne pas mettre le club en difficulté face à la fédération qui implique cette participation. Dans le cas de parent non licencié, le club prend la licence à sa charge.

Pour être officiel C : être âgé de 16 ans ou plus, être licencié FFSS (licence payée par le club), compléter un dossier d'inscription auprès du club, s'engager à respecter la charte des officiels.

Pour être accompagnant : être majeur. L'accompagnant a pour rôle d'aider les encadrants dans l'organisation, l'installation, le bon déroulement de la journée. Il n'est en aucun cas responsable ou décideur, et doit, en cas de problème ou dysfonctionnement, en référer immédiatement à un encadrant du club, sur place

Rentrée 2020-2021 Groupes :

Avenir né en 2013 et après	Ce groupe est composé d'enfants âgés de 6 à 8 ans , souhaitant découvrir et pratiquer le sauvetage côtier et faire leurs premiers pas en compétition (participation à la compétition en interne obligatoire « Trophée des fêtes »). 1 séance 1h/ semaine
Poussin né en 2011 - 2012	Ce groupe est composé d'enfants âgés de 9 et 10 ans , souhaitant découvrir et pratiquer le sauvetage côtier et faire leurs premiers pas en compétition (participation à la compétition en interne obligatoire « Trophée des fêtes »). 1séance 1h / semaine
Benjamin 1 né en 2010	Ce groupe est composé d'enfants âgés de 11 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. 2 compétitions obligatoires/an : 1 interne et 1 externe. 2 séances 1h / semaine
Benjamin 2 né en 2009	Ce groupe est composé d'enfants âgés de 12 ans , souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. 2 compétitions obligatoires/an : 1 interne et 1 externe.1 séance 1h + 1 séance 1h30 / semaine
Minime né en 2007-2008	Ce groupe est composé d'enfants âgés de 13 et 14 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. 2 compétitions obligatoires/an : 1 interne et 1 externe.1 séance 1h + 1 séance 1h30 / semaine
Benjamin 2 /Minime Compétiteurs	Ce groupe est ouvert à tous les enfants âgés de 12 à 14 ans, souhaitant performer en compétition. Les sauveteurs sélectionnés s'engagent à respecter la charte du compétiteur et devront être assidus aux entraînements et aux compétitions fédérales. Le tarif comprend les séances d'eau plate en piscine : 1 séance par semaine d'octobre à avril + les frais d'engagement aux compétitions.
Cadet né en 2005-2006	Ce groupe est composé de jeunes âgés de plus de 15 et 16 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. 2 compétitions obligatoires/an : 1 interne et 1 externe. 1séance 1h + 1 séance 1h30 / semaine
Junior / Sénior né en 2004 et avant	Ce groupe est composé de jeunes âgés de plus de 17 et 18 ans, souhaitant découvrir, pratiquer ou se perfectionner en sauvetage côtier. 2 compétitions obligatoires/an : 1 interne et 1 externe. 1séance 1h + 1 séance 1h30 / semaine
Cadet / Junior Compétiteurs	Ce groupe est ouvert à tous les jeunes âgés de 15 à 18 ans , souhaitant performer en compétition. Les sauveteurs sélectionnés s'engagent à respecter la charte du compétiteur et devront être assidus aux entraînements et aux compétitions fédérales. Le tarif comprend les séances d'eau plate en piscine :1 séance par semaine d'octobre à avril + les frais d'engagement aux compétitions.
Adulte	Ce groupe est ouvert à tous les adultes souhaitant se maintenir en forme et désirant développer des compétences en sauvetage côtier. 1 séance 1h30 encadré + 1 séance 1h30 libre
Etudiant	Ce groupe s'adresse uniquement à des anciens membres, qui ont au moins 2 ans d'ancienneté au sein du Belharra Watermen Club, âgés de 15 et plus, qui souhaitent maintenir leurs compétences en sauvetage côtier et leur adhésion au club mais de façon non régulière (petites et grandes vacances scolaires et/ou le week-end occasionnellement). Ils peuvent intégrer le groupe Junior, Senior, Compet ou Adulte, en fonction de leur niveau et du choix du directeur sportif. Intégration dans un groupe aux horaires habituels.
Club Eté	Ce groupe s'adresse à des jeunes qui ont pratiqué le sauvetage durant l'année et qui souhaitent continuer pendant l'été Forfait été : juillet, août Nombre d'heures correspondant au groupe d'âge.
Sport Santé	Ce groupe s'adresse à des adultes qui sont éloigné du sport, reprennent le sport après une longue pause ou en convalescences et qui souhaitent une activité physique adaptée à leur aptitude pour garder la forme. Choix d'une ou deux séances par semaine, à l'année d'octobre à fin juin ou au trimestre.

	J'adhère (Licence FFSS+ adhesion club)*	Je m'équipe						Je pratique		
		J'utilise les planches club*	Je laisse ma planche au club*	Je laisse mon surfski au club*	Lycra (Obligatoire)	Bonnet Lycra *Obligatoire	Bonne t eau plate	Club*	Compétition*	Forfait été hors groupe compet
Avenir	36 €	30 €			24 €	14 €	8 €	140 €		30 €
Poussin	36 €	30 €			24 €	14 €	8 €	140 €		30 €
Benjamin 1	36 €	40 €			24 €	14 €	8 €	150 €		30 €
Benjamin 2	36 €	40 €	35 €	70 €	24 €	14 €	8 €	160 €	190 €	30 €
Minime	36 €	40 €	35 €	70 €	24 €	14 €	8 €	160 €	190 €	30 €
Cadet	36 €	45 €	35 €	70 €	24 €	14 €	8 €	170 €	210 €	30 €
Junior Sénior	36 €	45 €	35 €	70 €	24 €	14 €	8 €	170 €	210 €	30 €
Adulte	36 €	45 €	35 €	70 €	24 €	14 €	8 €	150 €		30 €
Etudiant	36 €	30 €	35 €		24 €	14 €	8 €	90 €		

* A partir de la 2ème pers d'une même famille -10%



	J'adhère (Licence FFSS+ adhesion club)	J'utilise les planches club	Lycra (Obligatoire)	1 séance /semaine
Sport Santé annuel	36 €	25 €	15 €	130 €
Sport Santé trimestriel	20€ 1x/an	8 €	15 €	45 €

* A partir de la 2ème pers d'une même famille -10%

Protection de vos données personnelles :

Le bureau et la directrice des services administratif et financier sont responsables du fichier de données personnelles. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés aucune information personnelle n'est cédée à des tiers.

Le traitement des données a pour but d'enregistrer les licences fédérales, de connaître vos choix (droit à l'image par exemple), d'informer vos entraîneurs sportifs pour s'adapter à votre profil et d'informer les services d'urgence en cas de besoin. Le Belharra Watermen Club met en œuvre les mesures de sécurité des locaux et des systèmes d'information pour empêcher que les fichiers de données personnelles soient déformés, endommagés ou que des tiers non autorisés y aient accès. Il prend toutes les mesures nécessaires au respect de la protection de vos données personnelles.

L'accès aux données est réservé uniquement aux membres du bureau, aux entraîneurs sportifs et aux services d'urgence en cas de besoin. La conservation de vos informations personnelles est fixée à 1 an après que vous ayez quitté l'association. Au-delà de ce délai, toutes les informations sont supprimées sauf exceptions prévues par le droit national (certains traitements dans le secteur de la santé, ou de la sécurité publique mis en œuvre pour le compte de l'État). Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'interrogation d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, adressez un message à l'adresse mail : info@belharrawatermenclub.net